



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Algérie

Question écrite n° 93270

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les pressions que subissent les militants démocrates Amazighs et plus particulièrement Kabyles en Algérie. En effet, les militants du MAK (Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie) sont systématiquement arrêtés et retenus dans les commissariats des différentes régions de Kabylie et ce notamment en amont des marches pacifiques qu'ils organisent pour revendiquer leur droit identitaire et linguistique. Dans les ports et aéroports algériens, ils sont arrêtés, fouillés et parfois même déshabillés comme de vulgaires criminels dans le seul but de les décourager de soutenir et défendre leur identité à l'étranger. Le cas d'Ahmed Amrioui et sa femme Monika (de nationalité allemande), retenue pendant trois jours à la frontière algéro-tunisienne en est un exemple. Il en va de même pour Mme Kamira Nait Sid, présidente de l'ONG internationale le CMA (*Congres mondial amazigh*) qui n'est pas épargnée par les intimidations et menaces. Le taxiphone et cyber internet appartenant à ses sœurs auraient été fermés par les autorités sans aucune raison valable. Le docteur Kameleddine Fekhar, militant des droits de l'Homme et 24 de ses amis sont toujours emprisonnés dans des conditions lamentables pour avoir protesté pacifiquement contre les multiples assassinats de mozabites renforçant alors les suspicions de la part de la communauté mozabite vis-à-vis de l'État central. Depuis cette arrestation, deux d'entre eux sont décédés faute de soins. Dans ce cadre, elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces agissements.

Texte de la réponse

La France est attentive au respect des droits de l'Homme partout dans le monde. Elle suit le débat existant en Algérie au sujet de la situation des militants amazighs à travers son dialogue avec la société civile et les autorités algériennes. Concernant M. Kameleddine Fekhar, responsable de la ligue algérienne des droits de l'Homme, et les autres personnes arrêtées avec lui, l'ambassade de France à Alger a été en relation avec ses avocats, qui l'ont informée de l'évolution de son dossier. M. Fekhar a été condamné en appel à un an de prison et six des personnes arrêtées avec lui ont été condamnées à six mois de prison tandis que huit autres ont été relaxées. La France continue à suivre ce cas, dans le plein respect de la souveraineté algérienne. Les organisations de défense des droits de l'Homme algériennes n'ont en revanche pas informé l'ambassade de France à Alger de mesures prises à l'encontre de M. Ahmed Amrioui et de son épouse, ni de Mme Kamira Nait Sid.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93270

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1380

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3286